

Séance du 27 octobre 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. Affouage 2009-2010

A compter de cette année, le Conseil Municipal décide que l'affouage sera réglé lors du tirage au sort par chèque libellé à l'ordre du trésor public. Il est fixé cette année à 100 € par affouagiste.
pour 10/10

2. Affouage : élection des 3 garants

Le Conseil Municipal nomme les trois garants, responsables de l'affouage :
Monsieur Sébastien BONNET
Monsieur Alphonse PEPIOT
Monsieur Mickael TAILLARD
pour 10/10

3. Validation des plans BEJ

Le Conseil Municipal décide de valider les plans proposés par le bureau d'études BEJ pour les travaux de construction de trottoirs sur la RD 221.
pour 10/10

4. Achats de panneaux routiers

Le Conseil Municipal décide l'achat de 4 panneaux routiers et charge Monsieur le Maire de demander les devis correspondants.
pour 10/10

5. Trottoirs : demande subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement de trottoir de la RD 221 dont le montant s'élève à 56132.59 € HT sur la commune de Le Gratteris

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* fonds libres : 47042.59 €

* subventions - trottoir 6090.00 €

- parlementaire 3000.00 €

- sollicite l'aide financière du Conseil Général et éventuellement un autre organisme

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

pour 10/10

Vu pour être affiché le 6 novembre 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER